

UN APERÇU DES RÉCENTS CHANGEMENTS LÉGISLATIFS

Affaiblissement de nos protections

Malgré les preuves fournies par les policiers et les experts en sécurité et en santé publique que les mesures de contrôles sur toutes les armes à feu sont utiles, efficaces et ont eu un impact concret dans la réduction des décès et des blessures par balle, le gouvernement fédéral a affaibli considérablement la réglementation sur les armes à feu. Par exemple :

- ✘ Il n'y a plus de registre des armes à feu au Canada;
- ✘ Il n'y a plus aucune donnée sur les 7.1 millions de carabines et les fusils de chasse;
- ✘ L'obligation pour les vendeurs de carabines et de fusils de vérifier la validité du permis d'un acheteur a été supprimée;
- ✘ Il n'y a plus d'exigences de tenue d'information sur les ventes et transferts de carabines et les fusils;
- ✘ Des règles désuètes classent des armes de type militaire comme armes « de chasse »;
- ✘ Le Canada est le seul pays dans le monde qui recule en matière de contrôle des armes à feu. Le pays a pour l'instant refusé de prendre une position officielle sur le Traité sur le commerce des armes, malgré la signature entre autres des États-Unis, du Royaume-Uni et de la France.

Gouvernement du Québec c. Gouvernement du Canada

Le 30 septembre 2013, la Coalition pour le contrôle des armes avait déposé une demande d'intervention auprès de la Cour suprême du Canada en appui aux efforts du gouvernement du Québec visant à récupérer les données du registre avec le gouvernement du Québec.

Après une victoire en Cour Supérieure, et un revers en Cour d'appel, Québec s'est vu refuser l'accès à ses données devant la Cour Suprême du Canada. Cette décision, rendue 5 juges contre 4 juges dont les trois juges québécois, ouvre la voie pour que le gouvernement fédéral détruise les données de plus de 1,6 million de carabines et de fusils enregistrés dans la province de Québec. Les forces policières et les experts en sécurité publique ont insisté sur le fait que ces données sont indispensables pour appuyer les enquêtes. Le gouvernement du Québec demandait donc qu'elles soient mises à la disposition de la province.

En décembre 2015, un projet de loi ayant pour objectif l'immatriculation des armes d'épaule présentes sur le territoire québécois a été déposé par le gouvernement libéral et est présentement à l'étude.

En termes concrets...

« Nous avons constaté une baisse assez significative du nombre d'armes à feu saisies par mon unité cette année, car l'information à laquelle nous avions autrefois accès n'est plus disponible. Si quelqu'un avait l'interdiction de posséder des armes à feu et qu'il avait des armes enregistrées à son nom, nous pouvions aller les saisir. Maintenant, nous n'avons plus d'information. »

- William Blair, directeur du service de police de Toronto

« Lorsqu'une personne égarait son arme ou avait en sa possession une arme à feu volée, il nous suffisait d'accéder aux données du registre qui nous indiquait les armes possédées par un individu. Le registre aidait grandement le retraçage des armes à feu volées et perdues. »

- Sgt. Doug Carlson, retraité de la Police provinciale de l'Ontario

« Le gouvernement est allé encore plus loin en interdisant aux provinces d'exiger que les détaillants tiennent des registres papier de leurs ventes, effaçant un outil utile aux enquêtes policières depuis 1977. Sans les données, sans les traces de ventes et sans vérification obligatoire des permis, on facilite grandement le trafic illicite des armes. »

- Suzanne Laplante-Edward dont la fille Anne-Marie a été tuée à l'École Polytechnique

Projet de loi C-42 ou « Loi du bon sens »

- 7 octobre 2014 : dépôt du projet de loi par le ministre de sécurité publique Steven Blaney et première lecture à la Chambre des communes.
- Avril 2015 : comparution de Steven Blaney, de la Coalition pour le contrôle des armes et de Polysesouvient à titre de témoins.
À suivre...
- Les éléments clés de préoccupation de ce projet de loi sont :
 - L'ajout d'une période de renouvellement automatique pour les permis d'armes;
 - La fusion des deux types de permis, ce qui affaiblirait les moyens de dépistage des facteurs de risque (violence conjugale, troubles psychiatriques, dépendances...) ainsi que les exigences de notification du conjoint;
 - L'affaiblissement des pouvoirs des Contrôleurs provinciaux d'armes à feu – ayant pour conséquence de retirer toute possibilité aux provinces d'instaurer des mesures législatives et pratiques à un niveau provincial;
 - L'élimination des restrictions quant au transport des armes de poing et d'autres armes à feu restreintes;
 - L'absence de vérification du permis de l'acheteur lors de l'achat d'une arme à feu, et aucune obligation pour les vendeurs de tenir des registres de vente.

L'emphase du projet de loi est mise sur l'application de sanction après les faits plutôt que sur des mesures de préventions, ce qui met largement à risque les femmes et les enfants victimes de violence notamment.

« L'élimination du registre des armes d'épaule ne servira pas les intérêts des femmes et des enfants exposés à la violence. Le fait que la vérification du permis d'un acheteur avant de lui vendre une arme, non plus. Tout cela ne fera qu'accroître le danger pour elles et pour les policiers qui répondent à un appel pour violence conjugale. »
- YWCA du Canada

Un affaiblissement graduel de nos législations canadiennes est intolérable. C'est pourquoi vous devez agir dès maintenant :

1. **Contactez vos député(e)s fédéral et provincial et les chefs de partis.** Dites-leur que vous vous tenez informé, que vous êtes opposés à tout affaiblissement de nos lois en matière de contrôle des armes, et que vous vous souviendrez du lent démantèlement du contrôle des armes à feu lors des prochaines élections. Les coordonnées de votre député fédéral se trouvent à l'adresse suivante : www.parl.gc.ca.

✘ PLC	→ Très Hon. Justin Trudeau	(613) 995-0253	Justin.Trudeau@parl.gc.ca
✘ PCC	→ Hon. Rona Ambrose	(613) 996-9778	Rona.Ambrose@parl.gc.ca
✘ NPD	→ Hon. Thomas Mulcair	(613) 947-0867	Thomas.Mulcair@parl.gc.ca
✘ PVC	→ Elizabeth May	(613) 996-1119	Elizabeth.May@parl.gc.ca
2. **Envoyez une lettre au rédacteur en chef de votre journal local** pour vous assurer que les véritables faits en matière de contrôle des armes soient adéquatement couverts. Contactez-nous si vous souhaitez que l'on vous informe des opportunités d'envoi de lettre ou si vous avez besoin de conseils pour répondre.
3. **Encouragez votre entourage à s'impliquer** en sensibilisant aux risques associés à la mauvaise utilisation des armes.
4. **Faites un don** à la Coalition aujourd'hui, en appui à son travail continu pour des contrôles sensés sur les armes, via *Paypal* sur notre site web : controledesarmes.ca

Fondée à la suite de la tuerie de l'École Polytechnique, la Coalition pour le contrôle des armes est le seul organisme national qui œuvre pour réduire les décès, les blessures et le crime par arme à feu. Sa position à l'égard de la réglementation des armes à feu a reçu l'appui de plus de 300 organisations à ce jour incluant l'Association canadienne de santé publique, l'Association canadienne des chefs de police, le YWCA Canada et les familles et les ami(e)s des victimes des fusillades à l'École Polytechnique et Dawson.

Twitter : @cgcmontreal • controledesarmes.ca • Courriel : cgc.montreal@gmail.com • Tél. : 514.528.2360

